**Résumé du projet de loi N° 8229**

L’objet du présent projet de loi est de transposer la directive (UE) 2022/2380 du Parlement européen relative à l’harmonisation des dispositifs de charge sur le marché d’équipements radioélectriques européen en droit luxembourgeois.

La directive (UE) 2022/2380 introduit l’obligation de recourir au connecteur de type USB-C pour certains appareils radioélectriques et la possibilité pour les consommateurs d’acheter les appareils sans être obligés d’acquérir un chargeur.

L’interopérabilité entre différents dispositifs électroniques sera ainsi assurée. L’objectif est d’améliorer la commodité pour tous les usagers finals et, outre une réduction des frais, de réduire les déchets électroniques.

\*